



**Conseil économique  
et social**

Distr. GENERALE

E/CN.7/1996/9

1er mars 1996

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DES STUPEFIANTS

Trente-neuvième session

Vienne, 16-25 avril 1996

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**TRAFIC ET OFFRE ILLICITES DE DROGUES, Y COMPRIS LES RAPPORTS  
DES ORGANES SUBSIDIAIRES**

**Trafic illicite de drogues**

*Rapport du Secrétariat*

*Résumé*

Le présent rapport décrit les tendances mondiales et l'évolution récente du trafic illicite de drogues. Le trafic de l'héroïne et de la cocaïne s'est rapidement développé dans les années 80 puis il a semblé se stabiliser au début des années 90 et progresser à nouveau en 1993 et 1994. Si le trafic des feuilles de cannabis reste dominant au plan mondial pour ce qui est du trafic du cannabis, le trafic de la résine de cannabis s'est accru et la culture de cannabis sous abri continue de progresser dans de nombreux pays développés. Le trafic de la méthaqualone et d'autres dépresseurs semble être plus répandu en Afrique et en Asie.

Le pourcentage de la cocaïne interceptée a rapidement augmenté au cours des années 80, dépassant le pourcentage des opiacés interceptés. Il est possible qu'un tiers ou plus de la cocaïne faisant l'objet d'un trafic soit intercepté. Toutefois, la dynamique du trafic est telle que, bien qu'il soit particulièrement élevé, ce taux de saisie n'implique pas une réduction proportionnelle de la consommation. Une étude plus approfondie des questions liées aux interceptions visant le trafic illicite international et à leur rôle dans la réduction de la consommation et dans l'atténuation d'autres problèmes relatifs aux drogues pourrait aider la Commission des stupéfiants à mieux suivre l'application des dispositions visant le trafic illicite dans les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, en particulier les dispositions de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

\*E/CN.7/1996/1.

## TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION .....	1 - 3	3
I. APERÇU DES TENDANCES .....	4 - 42	3
A. Opiacés .....	4 - 14	3
B. Cocaïne .....	15 - 21	7
C. Cannabis .....	22 - 28	10
D. Substances psychotropes .....	29 - 33	13
E. Précurseurs .....	34 - 42	15
II. MESURES CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES : TAUX MONDIAL D'INTERCEPTION .....	43 - 49	18
III. CONCLUSION .....	50 - 53	20

*Figures*

1. Opium : production illicite et saisies au plan mondial, 1980-1994 .....	4
2. Opium : saisies par région, 1980-1994 .....	5
3. Héroïne : trafiquants arrêtés en Europe, par pays d'origine, 1994 .....	6
4. Héroïne : saisies et prix de détail en Europe, 1983-1994 .....	6
5. Héroïne et cocaïne : saisies opérées en Europe orientale, en pourcentage des saisies mondiales, 1989-1993 .....	7
6. Cocaïne : fabrication illicite et saisies mondiales, 1980-1994 .....	8
7. Cocaïne : saisies par région, 1980-1994 .....	8
8. Cocaïne : saisies mondiales, 1994 .....	9
9. Cocaïne : saisies et prix de détail en Europe, 1983-1994 .....	9
10. Résine de cannabis et feuilles de cannabis : saisies mondiales, 1980-1994 .....	11
11. Résine et feuilles de cannabis : saisies par région, 1994 .....	11
12. Cannabis : trafiquants arrêtés dans le monde, par pays d'origine, 1994 .....	12
13. Résine de cannabis : saisies par région, 1980-1994 .....	12
14. Méthaqualone : saisies mondiales, 1983-1994 .....	13
15. Dépresseurs autres que la méthaqualone : saisies mondiales, 1983-1994 .....	14
16. Diéthylamide de l'acide lysergique : saisies mondiales, 1980-1994 .....	14
17. Diéthylamide de l'acide lysergique : saisies par pays, 1994 .....	15
18. Solvants placés sous contrôle international : saisies, 1990-1994 .....	16
19. Acide chlorhydrique et acide sulfurique : saisies, 1990-1994 .....	16
20. Anhydride acétique : saisies, 1990-1994 .....	17
21. Permanganate de potassium : saisies, 1990-1994 .....	17
22. Opiacés et cocaïne : estimations du taux mondial d'interception, 1980-1994 .....	18

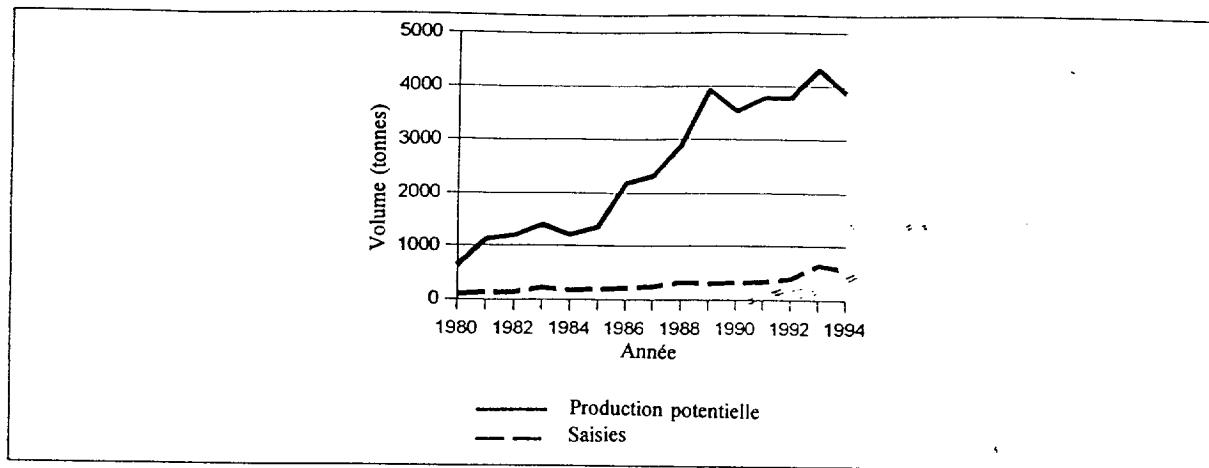
## INTRODUCTION

1. Les statistiques annuelles figurant dans le présent document se rapportent principalement à 1994 mais, lorsqu'elles étaient disponibles, des données pour 1995 ont également été fournies. Il arrive souvent que les informations dont on dispose sur le trafic illicite de drogues soient morcelées. Les analyses de la production ou de la fabrication ainsi que du trafic illicites de drogues s'appuient nécessairement sur des estimations. Ces estimations ne devraient pas être considérées comme des données exactes et elles pourront être ultérieurement révisées lorsque de nouveaux renseignements seront disponibles.
2. Deux autres documents dont est saisie la Commission des stupéfiants à sa trente-neuvième session renferment des informations se rapportant directement au trafic illicite de drogues : les stimulants de type amfétamine sont examinés dans le rapport du Secrétariat sur les stimulants et l'utilisation de leurs précurseurs dans la fabrication et le trafic illicites de drogues (E/CN.7/1996/12), et la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et de la plante de cannabis est traitée dans le rapport du Secrétariat sur les cultures dont sont extraites les drogues et sur les stratégies propres à les réduire (E/CN.7/1996/11).
3. Les principales données quantifiables concernant le trafic illicite de drogues se composent de données relatives à la production, aux saisies et à la consommation de drogues. La structure des données relatives aux saisies et leur évolution peuvent illustrer différents facteurs, y compris des différences dans la manière dont les organismes rendent compte des saisies de drogues et les enregistrent, ainsi que dans les méthodes de répression et dans les facteurs exogènes. Lorsque les autres facteurs sont constants, les changements observés dans les données relatives aux saisies peuvent indiquer une évolution du trafic. Certaines déductions du présent rapport reposent sur cette hypothèse.

## I. APERÇU DES TENDANCES

### A. Opiacés

4. L'opium continue d'être produit illicitement surtout dans trois régions : l'Asie du Sud-Est, y compris la République démocratique populaire lao, le Myanmar, la Thaïlande et le Viet Nam; l'Asie du Sud-Ouest, en particulier l'Afghanistan et le Pakistan; et l'Amérique latine, en particulier la Colombie et le Mexique. Les estimations de la production mondiale potentielle d'opium et les saisies signalées dans le monde sont présentées à la figure 1 pour la période allant de 1980 à 1994. (Les saisies d'héroïne et de morphine sont indiquées en équivalent opium pour faciliter les comparaisons avec la production d'opium.) Le Conseil de coopération douanière (également dénommé l'Organisation douanière mondiale) a signalé qu'au cours des huit premiers mois de 1995 on avait observé des hausses considérables du volume d'opiacés saisi par rapport à la période correspondante pour 1994, les saisies d'héroïne et d'opium ayant affiché une progression de 60 % et de 41 % respectivement<sup>1</sup>.
5. Les principaux changements relevés dans la fabrication d'héroïne depuis les années 80 ont été les augmentations massives enregistrées à l'échelon mondial, qui reflètent principalement un accroissement du volume en Afghanistan et au Myanmar et une hausse rapide de la production d'opium et de la fabrication d'héroïne en Colombie dans les années 90. Durant cette même période, une production illicite d'opium en Asie centrale a également été signalée. Dans la tendance mondiale, on a pu relever quelques exemples caractéristiques d'une baisse de la production et du trafic dus à la réduction de la culture du pavot, comme au Liban. Cette évolution a eu par la suite des effets sur le volume et sur la répartition du trafic interrégional de l'héroïne. L'Organisation internationale de police criminelle (OIPC/Interpol) prévoit un accroissement de la fabrication d'héroïne dans la deuxième moitié des années 90, induit par une hausse de la demande<sup>2</sup>.
6. L'héroïne est principalement fabriquée dans les régions productrices d'opium. Cela réduit les risques et les coûts liés au trafic, étant entendu que, par unité de poids, l'héroïne a une plus grande valeur que l'opium. Dans ces régions, l'opium est illicitement transféré sur des sites de fabrication clandestins, là où les risques de détection sont jugés les plus faibles.

**Figure 1. Opium : production illicite et saisies au plan mondial, 1980-1994**

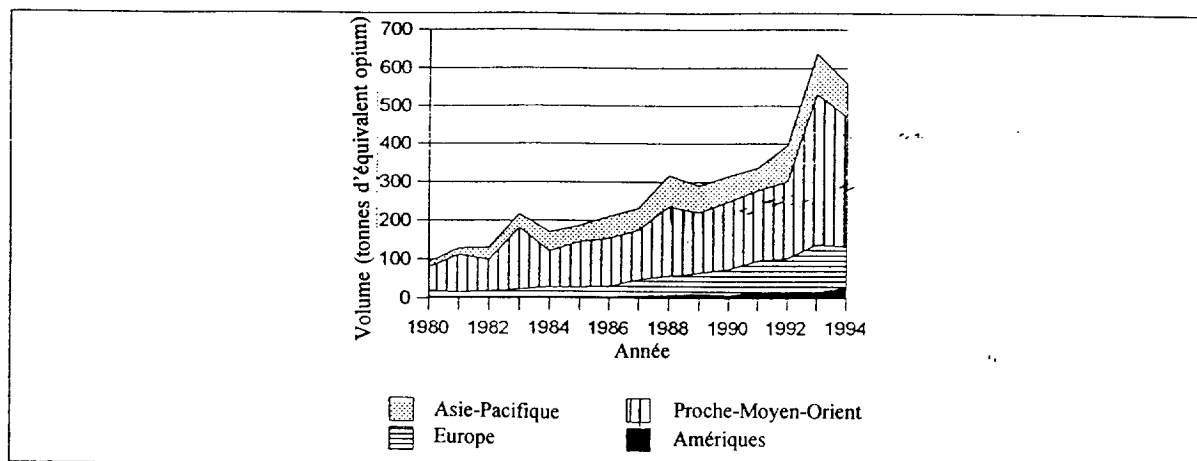
Sources : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général; Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation douanière mondiale); Organisation internationale de police criminelle; et sources gouvernementales.

Note : L'héroïne et la morphine saisies sont indiquées en équivalent opium.

7. Le trafic international intervient entre les lieux de production ou de fabrication, d'une part, et les lieux de consommation, d'autre part, l'Asie du Sud-Ouest alimentant pour la plus grande partie le marché européen, et l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine le marché nord-américain. Les données relatives aux saisies semblent indiquer qu'entre 80 et 90 % de l'héroïne introduite en Europe entre 1992 et 1994 avaient pour origine l'Asie du Sud-Ouest et avaient transité par la Turquie le long de la route des Balkans<sup>3</sup>, et que 57 % de l'héroïne introduite aux Etats-Unis d'Amérique en 1994 provenaient de l'Asie du Sud-Est, 32 % de l'Amérique du Sud, 6 % de l'Asie du Sud-Ouest et 5 % du Mexique<sup>4</sup>.

8. L'évolution de la répartition des saisies au plan régional (voir fig. 2) offre un indicateur synthétique des changements survenus dans le trafic et dans la répression. Bien que l'héroïne fasse plus souvent l'objet d'un trafic et soit plus souvent saisie au plan international, les saisies d'héroïne et de morphine sont indiquées en équivalent opium pour permettre des regroupements. 92 tonnes seulement d'équivalent opium ont été saisies en 1980, contre près de 642 tonnes en 1993. Les saisies d'opiacés semblent élevées en 1993, en raison des saisies de grandes quantités signalées en République islamique d'Iran et en Turquie. Sur les 562 tonnes d'opiacés saisies en 1994, 60 % ont été saisies dans le Proche et le Moyen-Orient, 19 % en Europe, 16 % en Asie et dans le Pacifique, et 5 % (soit 28,1 tonnes) dans les Amériques. De 1980 à 1994, des saisies représentant un volume maximal de 5 tonnes seulement d'équivalent opium (moins d'une demi-tonne d'héroïne) ont été signalées, pour chacune des années considérées, soit en Afrique, soit dans le Pacifique Sud et, en 1994, ces deux régions ont représenté 1 % de l'ensemble des quantités saisies.

9. Les Etats de transit a) sont situés entre les producteurs ou les fabricants, d'une part, et les consommateurs, d'autre part, ou b) jouent le rôle d'intermédiaires sur un itinéraire plus long jugé moins exposé. Depuis longtemps, la Turquie est considérée comme un important Etat de transit sur la route des Balkans utilisée par les trafiquants d'héroïne. Les pays d'Afrique occidentale ont été désignés comme Etats de transit que des associations criminelles de la sous-région utilisent, depuis le milieu des années 80, pour transporter des colis illicites d'héroïne d'Asie vers les Etats-Unis et, plus récemment, pour transporter des colis illicites de cocaïne d'Amérique latine en Europe. Comme c'est le cas avec un grand nombre de données concernant le trafic de drogues, il est difficile de chiffrer l'importance de ces différents phénomènes, d'une part, en raison de la nature des renseignements obtenus et, d'autre part, parce que les données relatives aux saisies et aux arrestations reflètent non seulement les priorités des services de répression mais aussi celles des trafiquants de drogues. Compte tenu de ces limites, on pourrait dégager certains indices des données relatives aux arrestations pour le trafic de drogues là où il existe d'importants marchés illicites.

**Figure 2. Opium<sup>a</sup> : saisies par région, 1980-1994**

Sources : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général; Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation douanière mondiale); et Organisation internationale de police criminelle.

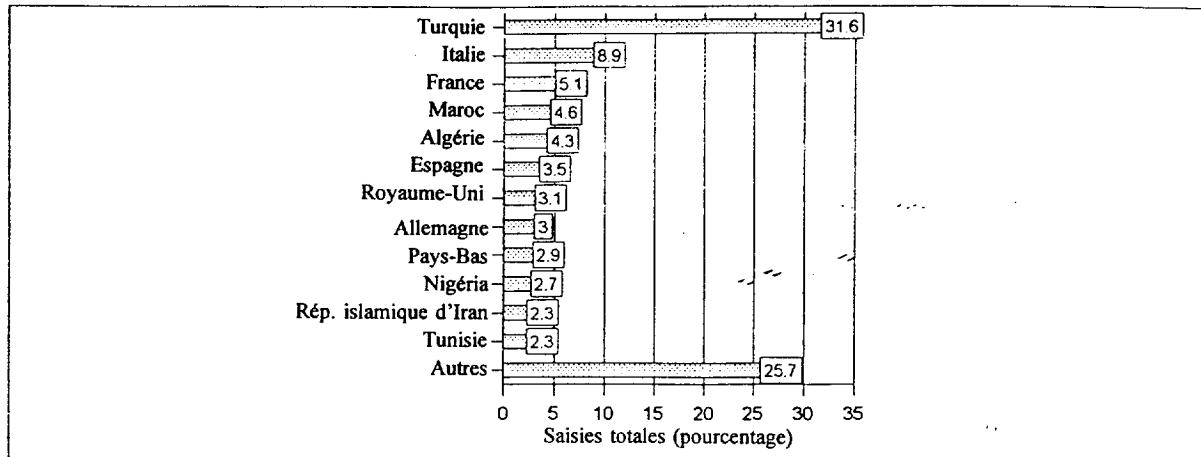
Note : L'héroïne et la morphine sont indiquées en équivalent opium.

<sup>a</sup>A l'exclusion de la plante et de la graine de pavot.

10. L'Europe est restée le point principal de destination du trafic international de l'héroïne en 1994. A l'exception des saisies opérées au cours d'arrestations pour détention d'héroïne, 40 % des saisies d'héroïne ont été effectuées lors de l'arrestation d'Européens, 37 % lors de l'arrestation de ressortissants de pays du Proche et du Moyen-Orient, 22 % lors de l'arrestation d'Africains, 1 % lors de l'arrestation de ressortissants de pays des Amériques et 1 % lors de l'arrestation de ressortissants de pays d'Asie et du Pacifique. La ventilation par pays est fortement déséquilibrée, puisque les ressortissants turcs représentent près de 32 % de tous les trafiquants d'héroïne arrêtés (voir fig. 3). Certains des appréhendés étaient des ressortissants turcs expatriés, mais les renseignements selon lesquels Istanbul serait la principale plaque tournante pour l'héroïne destinée à l'Europe occidentale<sup>5</sup> confortent le modèle dégagé par ces données. Parmi les autres Etats non européens, les ressortissants marocains et algériens arrivaient en deuxième position pour la fréquence des arrestations liées au trafic. Les ressortissants nigériens arrivaient en dixième position, représentant moins de 3 % de tous les trafiquants d'héroïne, suivis par les ressortissants de la République islamique d'Iran et de la Tunisie. S'agissant des pays européens, le trafic d'héroïne est dominé par des ressortissants allemands, britanniques, espagnols, français, italiens et néerlandais. La représentation de certains pays dans le cas présent peut être artificiellement élevée par rapport au trafic réel, et ce en raison de la priorité accordée à ce problème par les services de répression et aussi de la manière dont ces derniers établissent le profil des trafiquants et s'y conforment (et qui varie du point de vue de la validité scientifique en fonction du trafic réel).

11. Les prix sur les marchés illicites des drogues sont un indicateur important de l'interaction qui s'exerce entre l'offre et la demande. La figure 4 montre les tendances des prix de détail de l'héroïne (corrigés des effets de l'inflation) et les saisies opérées de 1983 à 1994 en Europe. Les saisies d'héroïne opérées en Europe ont été multipliées par cinq durant cette période, tandis que la production d'opium estimée à l'échelle mondiale n'a été multipliée que par trois environ. Toutefois, les prix de l'héroïne ont fléchi assez régulièrement. En 1994, ils s'établissaient à 40 % environ des prix de 1983 en valeur réelle, pour un degré de pureté apparemment meilleur. On peut en déduire que le trafic et l'offre illicites ont progressé plus vite que la demande illicite pendant cette période. Les prix de gros ont suivi des tendances analogues à celles des prix de détail.

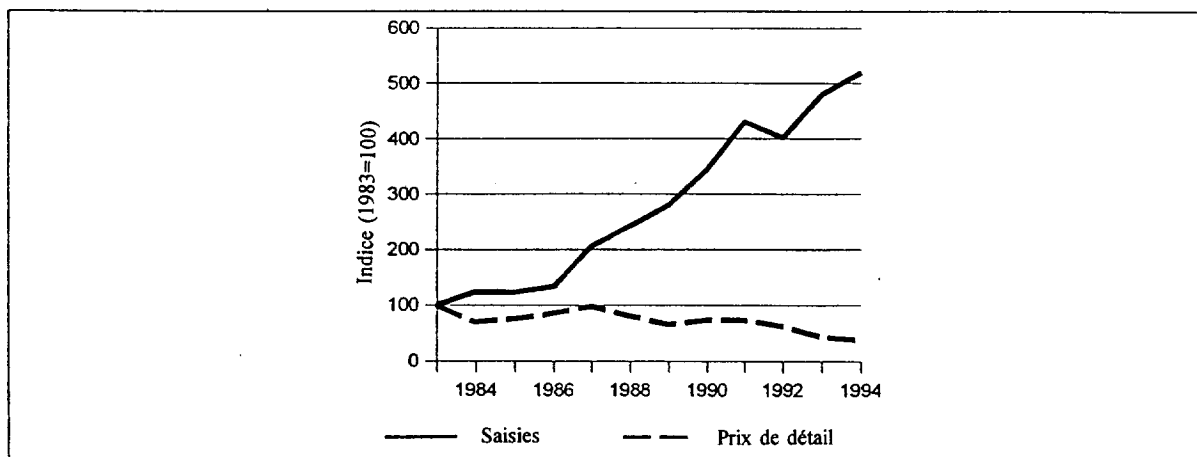
**Figure 3. Héroïne : trafiquants arrêtés en Europe, par pays d'origine, 1994**



Source : Saisies importantes signalées au Secrétaire général, à l'Organisation internationale de police criminelle et au Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation douanière mondiale).

Note : Si plus d'un trafiquant a été arrêté, la nationalité de la majorité des personnes arrêtées a été prise en compte.

**Figure 4. Héroïne : saisies et prix de détail en Europe, 1983-1994**



Source : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général.

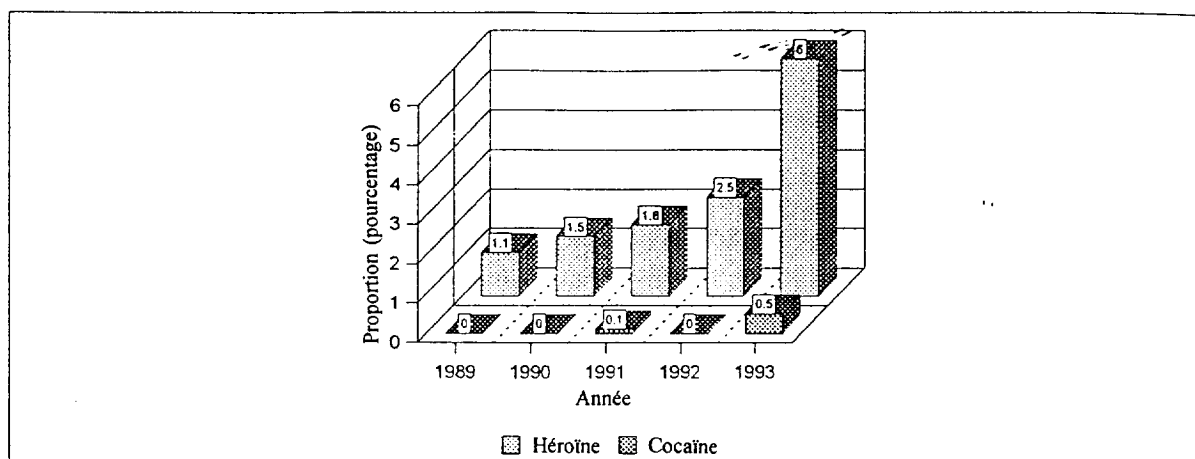
Note : Prix calculés tels qu'ils figurent dans le document de travail intitulé "Cocaine and heroin trafficking and prices in Europe, 1983-93", août 1994, du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

12. Selon l'OIPC/Interpol, la région du golfe Persique a été de plus en plus souvent utilisée comme point de transit pour les expéditions illicites d'héroïne vers l'Afrique et l'Europe au cours de la première moitié des années 90. Cette tendance a été attribuée à l'accroissement du volume global de la circulation aérienne dans cette région et à la diversification des itinéraires utilisés pour le trafic.

13. Il semble que l'Europe centrale et l'Europe orientale servent de plus en plus souvent de points d'escale pour les convoyeurs d'héroïne voyageant par air à partir de l'Asie. Ces régions représentent une proportion croissante des saisies d'héroïne et de cocaïne opérées dans le monde (comme il ressort de la figure 5 pour l'Europe orientale). Les saisies d'héroïne en Europe centrale et orientale ont augmenté plus sensiblement que

les saisies de cocaïne, comme on pouvait s'y attendre, vu la proximité géographique de ces régions des principales sources d'héroïne. L'expression "Europe orientale" utilisée ici englobe les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakstan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Slovénie, Ukraine et Yougoslavie.

**Figure 5. Héroïne et cocaïne : saisies opérées en Europe orientale, en pourcentage des saisies mondiales, 1989-1993**



Source : Document de travail intitulé "The vulnerability of transition countries to drug trafficking, drug abuse and organised crime", octobre 1995, du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

14. Le nombre des véhicules et des passagers à destination et en provenance de l'Europe orientale a fortement augmenté ces dernières années suite à l'évolution de la situation politique et économique. En 1993, le volume de la circulation entre l'Allemagne et ses voisins orientaux, l'Autriche, la République tchèque et la Pologne, a augmenté de 20 %, avec le passage de 1,6 million de camions, 33 millions de voitures de tourisme, 240 000 autocars et 140 millions d'autres moyens de transport de passagers<sup>6</sup>. Le volume en valeur absolue et l'accroissement récent des échanges et des transports rendent plus difficiles les interceptions par contrôle aléatoire. De même, de nombreux accords commerciaux récemment conclus dans différentes régions du monde, dont l'objet est d'accroître les échanges et de réduire les contrôles aux frontières, et certaines évolutions politiques comme celle observée en Europe orientale, ont peut-être eu involontairement pour effet d'offrir de plus grandes possibilités au trafic illicite de drogues.

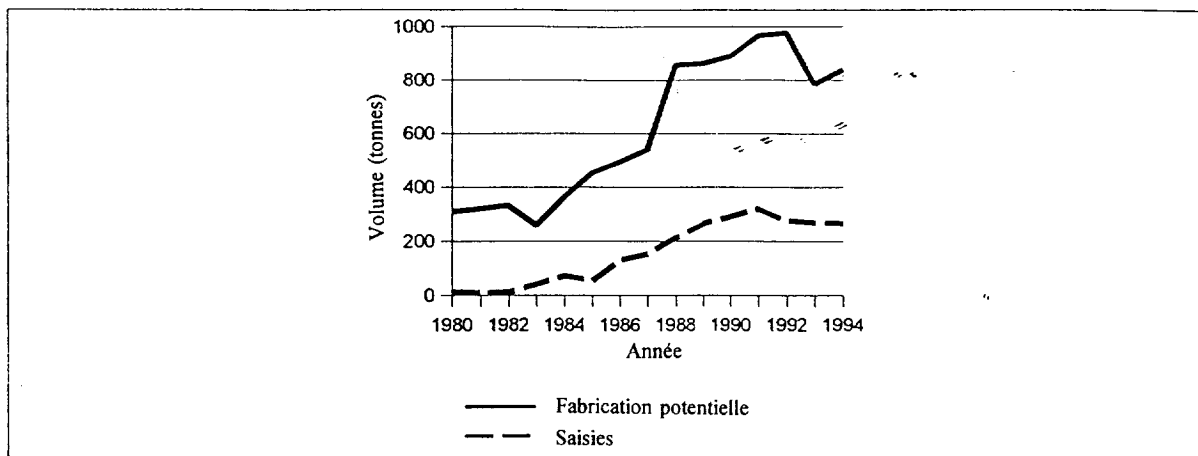
## B. Cocaïne

15. La figure 6 donne des estimations de la fabrication et des saisies mondiales de cocaïne pour la période allant de 1980 à 1994. (Pour la fabrication potentielle de cocaïne, les estimations de la production de feuilles de coca ont été converties en équivalent cocaïne pour faciliter les comparaisons avec les saisies.)

16. Bien que la culture du cocaïer soit pratiquée dans d'autres pays d'Amérique latine, il semble que près de 50 % de toute la production de feuilles de coca proviennent actuellement du Pérou, 25 % environ de la Bolivie et 25 % de la Colombie. De nombreux cultivateurs fabriquent de la pâte de coca pour dégager une valeur ajoutée, puis ils la vendent à des intermédiaires et à des trafiquants qui la transportent principalement en Colombie où elle sert à fabriquer la cocaïne. Toutefois, la proportion de cocaïne fabriquée en Bolivie et en particulier au Pérou est en augmentation, en raison a) d'une prise de conscience accrue du plus grand bénéfice qui peut être dégagé de la fabrication et du trafic de la cocaïne et b) des efforts d'interception plus énergiques entrepris par les pouvoirs publics aux frontières entre ces pays. A partir de sa base de fabrication relativement concentrée, la cocaïne est transportée de différentes régions d'Amérique latine à destination des

marchés illicites d'Amérique du Nord et dans une moindre mesure d'Europe, selon divers itinéraires et différentes méthodes. La fabrication potentielle de cocaïne a quasiment quadruplé entre 1980 et 1992, mais il semble qu'elle ait fléchi en 1993 et 1994.

**Figure 6. Cocaïne : fabrication illicite et saisies mondiales, 1980-1994**

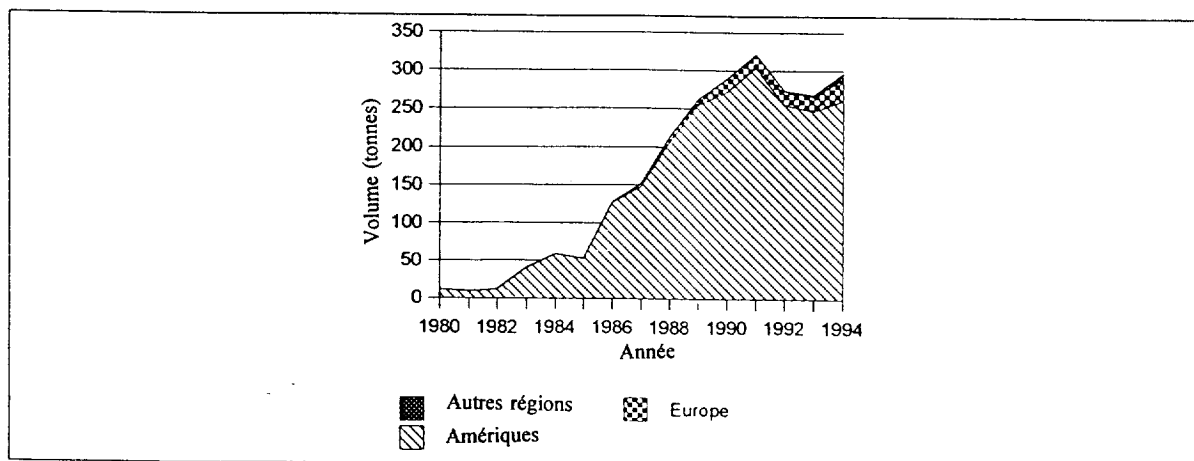


*Sources* : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général; Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation douanière mondiale); Organisation internationale de police criminelle; et sources gouvernementales.

*Note* : Les feuilles de coca saisies sont indiquées en équivalent cocaïne.

17. Comme il ressort de la figure 7, la situation régionale du trafic telle qu'elle se dégage des données relatives aux saisies a toujours été très déséquilibrée, la balance penchant fortement du côté des Amériques. En 1994, sur les 290,3 tonnes de cocaïne saisies dans le monde, 90 % ont été saisies dans les Amériques et 10 % en Europe. En Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi que dans le Proche et le Moyen-Orient, 1 tonne de cocaïne a été saisie en 1994, contre un peu plus d'une demi-tonne en Australie.

**Figure 7. Cocaïne : saisies par région, 1980-1994**

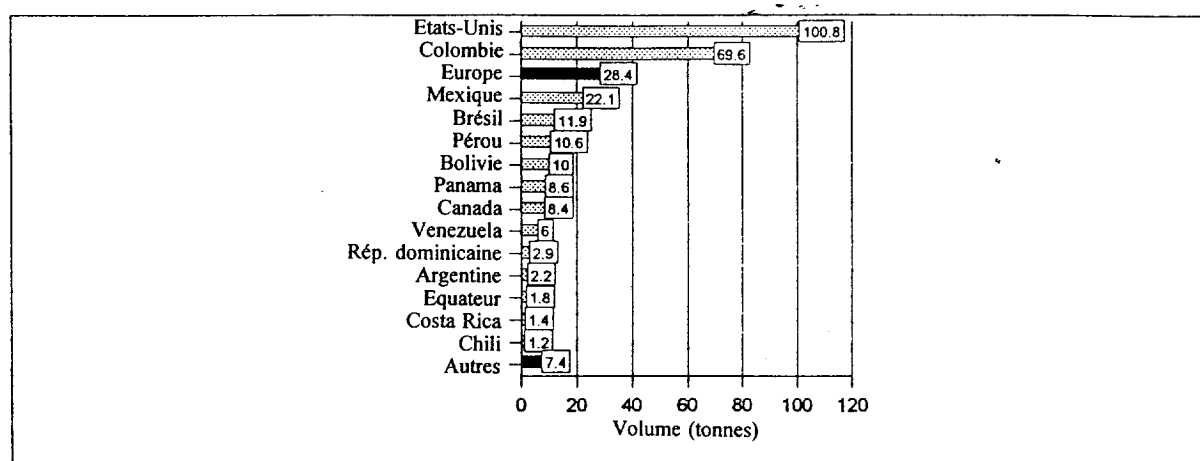


*Sources* : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général; Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation douanière mondiale); et Organisation internationale de police criminelle.



18. Comme il ressort de la figure 8, quatre pays ont représenté 80 % environ des 290 tonnes de cocaïne dont la saisie a été signalée dans le monde en 1994. La Colombie et les Etats-Unis représentent ensemble 59 % des saisies de cocaïne. Les chiffres relatifs aux saisies confortent les renseignements selon lesquels le Brésil, l'Equateur, le Mexique, Panama et le Venezuela seraient utilisés comme Etats de transit pour la cocaïne destinée aux marchés illicites des Etats-Unis et de certains pays européens, la République dominicaine comme point d'escale sur la route de transit des Caraïbes et l'Argentine comme point de transbordement pour la cocaïne destinée à l'Europe. Les indicateurs de la consommation donnent également à entendre que les Etats-Unis demeurent la principale cible des trafiquants de cocaïne.

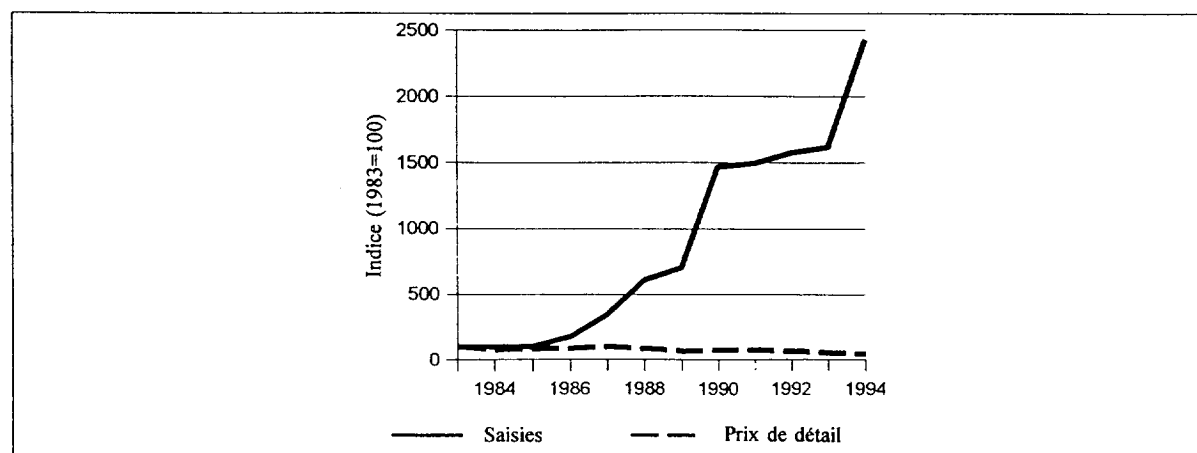
**Figure 8. Cocaïne : saisies mondiales, 1994**



Sources : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général; Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation douanière mondiale); et Organisation internationale de police criminelle.

19. Si le volume en valeur absolue de la cocaïne interceptée en Europe a été très inférieur au niveau relevé dans les Amériques, le volume signalé au Secrétaire général a rapidement augmenté à partir de 1985, s'est un peu stabilisé entre 1990 et 1993 et a progressé en 1994, atteignant plus de 28 tonnes. Les prix de détail et de gros de la cocaïne, en revanche, ont fléchi assez régulièrement, de la même manière que ceux de l'héroïne, comme il ressort de la figure 9. En Europe, le prix de détail réel de la cocaïne en 1994 s'est établi en moyenne à 45 % environ du prix de 1983.

**Figure 9. Cocaïne : saisies et prix de détail en Europe, 1983-1994**



Source : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général.

Note : Prix calculés tels qu'ils figurent dans le document de travail intitulé "Cocaine and heroin trafficking and prices in Europe, 1983-1993", août 1994, du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

20. L'arrestation récente de la plupart des chefs du cartel de Cali, suite aux efforts énergiques du Gouvernement colombien, pourrait bien être une étape importante dans les activités de contrôle des drogues. L'effet de ces arrestations sur le trafic de cocaïne n'avait pas encore été évalué au moment de l'élaboration du présent rapport, mais on a signalé que les interruptions survenues dans la fabrication et le trafic de cocaïne avaient fait baisser le prix de la feuille de coca. Les principaux facteurs qui détermineront l'impact de ces arrestations seront l'étendue et la durée de ces interruptions et la question de savoir si, en l'absence d'un grand cartel, le trafic de cocaïne retrouvera ses niveaux antérieurs.

21. Selon l'Organisation douanière mondiale, les saisies de cocaïne au cours des huit premiers mois de 1995 ont été de 26 % inférieures à celles de la période correspondante pour 1994<sup>7</sup>. Il se peut que cela témoigne d'une réduction réelle de la fabrication ou du trafic de la cocaïne ou des deux.

### C. Cannabis

22. Les estimations de la production et du trafic du cannabis sont moins connues que les estimations de la fabrication et du trafic de l'héroïne et de la cocaïne. Cela s'explique par la plus grande dispersion de la culture illicite du cannabis, par les grandes quantités de cannabis poussant à l'état sauvage, par la culture fortement répandue de cannabis provenant d'anciennes cultures licites de chanvre, par la prédominance, de plus en plus souvent, de la culture du cannabis sous abri et par le fait qu'on dispose de moins de données sur les principales zones de culture du cannabis pratiquée à l'extérieur.

23. Selon les estimations, en 1994, les principaux pays producteurs de cannabis poussant à l'extérieur ont été les pays d'Asie centrale (les plantes de cannabis recouvrant une superficie totale de 170 000 ha environ); l'Afrique du Sud (82 734 ha); le Maroc (plus de 50 000 ha); et le Mexique (environ 20 000 ha). Du cannabis est également cultivé sur d'importantes superficies en Colombie, à la Jamaïque et aux Etats-Unis. En outre, du cannabis est cultivé dans des proportions inconnues ou pousse à l'état sauvage dans un grand nombre de pays. Selon les estimations officielles du Gouvernement des Etats-Unis, la production intérieure de cannabis en 1993 s'est établie entre 6 000 et 7 000 tonnes, avant de tomber à 3 500 tonnes environ en 1994. Toutefois, le fait qu'en 1994 plus de 53 000 parcelles de cannabis cultivé à l'extérieur aient été éliminées dans le pays - dont 72 % entraient dans la catégorie des grandes superficies et ont été éradiquées par des moyens chimiques - tend à montrer que la superficie des cultures était dans l'ensemble importante. Si les tendances actuelles de la culture du cannabis se poursuivaient, les Etats-Unis pourraient devenir un grand exportateur de cannabis, ce qui donne lieu à certaines inquiétudes à l'échelon national<sup>8</sup>.

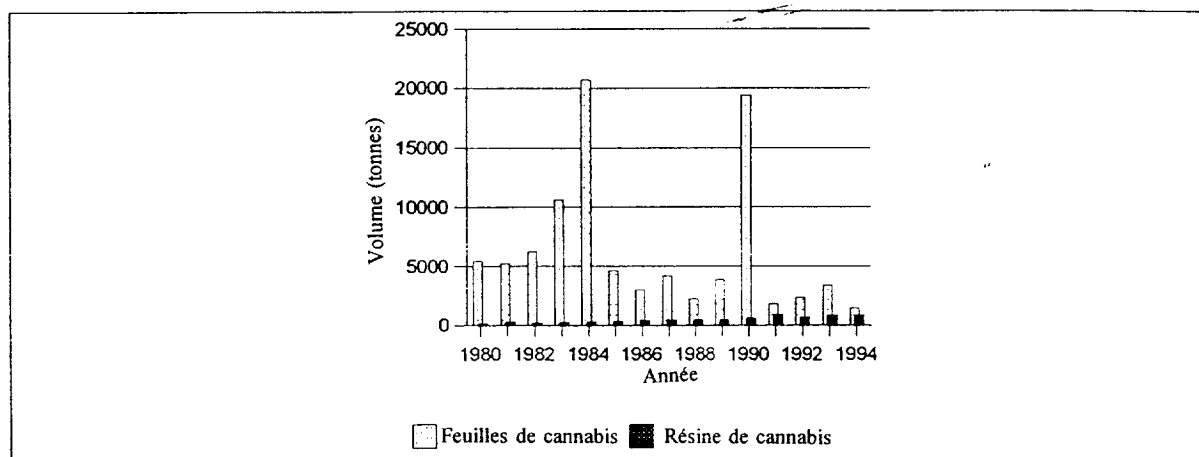
24. Le cannabis qui pousse dans les pays d'Asie centrale est connu pour avoir une faible teneur en tétrahydrocannabinol (THC). La production licite de chanvre était autrefois pratiquée dans ces pays et c'est de là qu'une grande partie du cannabis qui pousse actuellement tire son origine. C'est pourquoi la contribution de ces pays au trafic illicite international du cannabis est faible alors que la superficie totale couverte par les plantes de cannabis en Asie centrale est importante.

25. Les saisies de cannabis opérées depuis 1980 (voir la figure 10) semblent indiquer qu'au niveau mondial la résine de cannabis a pris de l'importance par rapport aux feuilles de cannabis. Cela mérite d'être signalé dans la mesure où la résine de cannabis a en général une teneur plus élevée en THC par unité de poids que la feuille de cannabis. Un examen plus approfondi des raisons du fléchissement apparent de la quantité de feuilles de cannabis saisie pourrait être riche d'enseignement et donner des indications sur les méthodes de répression. En 1994, moins de 2 tonnes de cannabis liquide, 1 457,5 tonnes de feuilles de cannabis et 868,3 tonnes de résine de cannabis ont été officiellement saisies. Les saisies de résine et de feuilles de cannabis opérées en 1994 sont indiquées par région à la figure 11. Les proportions de résine et de feuilles de cannabis saisies reflètent dans une certaine mesure un trafic de différentes sources, l'Europe important une plus forte proportion de résine de cannabis provenant d'Afrique du Nord.

26. La culture du cannabis sous abri est de plus en plus souvent signalée dans les pays développés, principalement pour la consommation intérieure. Les saisies visant le cannabis cultivé sous abri aux

Etats-Unis ont triplé entre 1988 et 1993<sup>\*</sup>. Les techniques de culture hydroponique permettent d'obtenir des récoltes de cannabis d'un haut rendement et plusieurs espèces de cannabis ayant une forte teneur en THC ont été signalées. D'un point de vue plus théorique, si ces tendances de la culture du cannabis se maintiennent, il est possible que le cannabis cultivé sous abri dans des pays développés, d'un prix plus compétitif, ait pour effet de réduire le trafic international et ait même des conséquences sur la culture du cannabis dans les principaux pays exportateurs. C'est là un domaine qui mériterait peut-être une étude plus approfondie.

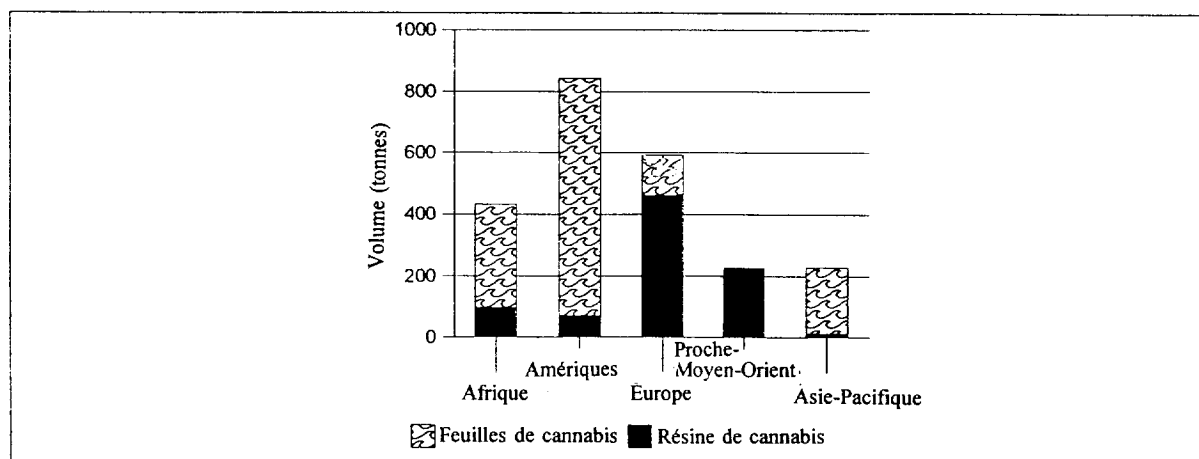
**Figure 10. Résine de cannabis et feuilles de cannabis<sup>a</sup> : saisies mondiales, 1980-1994**



Source : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général.

<sup>a</sup>A l'exclusion de la plante, de la graine et du liquide.

**Figure 11. Résine et feuilles de cannabis<sup>a</sup> : saisies par région, 1994**



Source : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général.

<sup>a</sup>A l'exclusion de la plante, de la graine et du liquide.

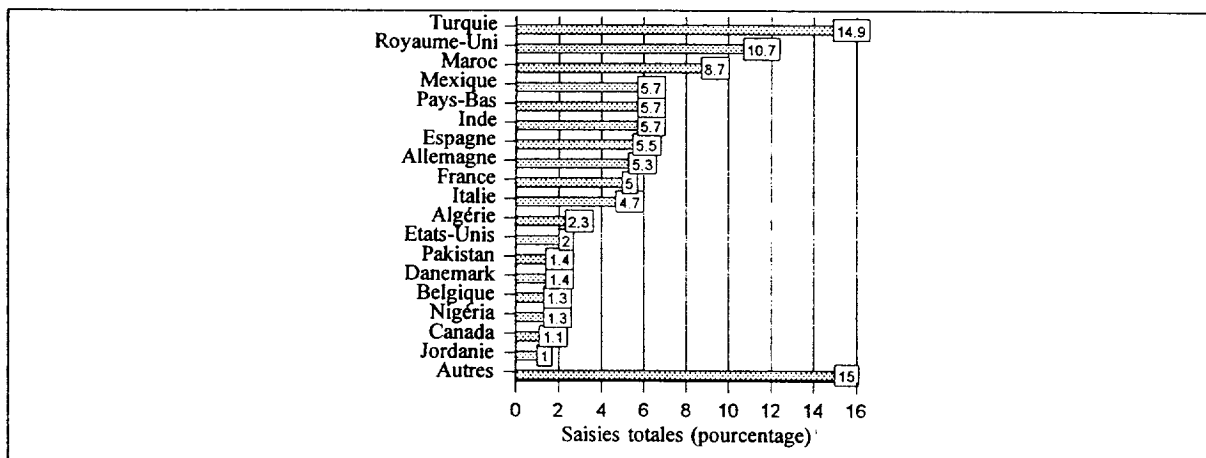
27. Selon un récent rapport des services de police sud-africains<sup>9</sup>, l'Afrique du Sud pourrait être le pays producteur de cannabis le plus important du monde. D'après une enquête aérienne réalisée en 1994, la

<sup>\*</sup>Voir le rapport du Secrétariat sur les cultures dont sont extraites les drogues et sur les stratégies propres à les réduire (E/CN.7/1996/11).

superficie totale consacrée à la culture du cannabis dans ce pays serait supérieure à 82 000 hectares, principalement dans le Cap oriental. Le poids sec des feuilles de cannabis produites aurait été supérieur à 180 000 tonnes. 30 % environ du cannabis seraient consommés localement et le reste transporté par air et par mer à destination de pays européens - en particulier des Pays-Bas et du Royaume-Uni - et des Etats-Unis. Plus de 7 000 tonnes de plantes de cannabis ont été officiellement saisies en Afrique du Sud en 1994. La culture du cannabis dans d'autres régions du continent africain n'a pas fait l'objet d'enquêtes analogues.

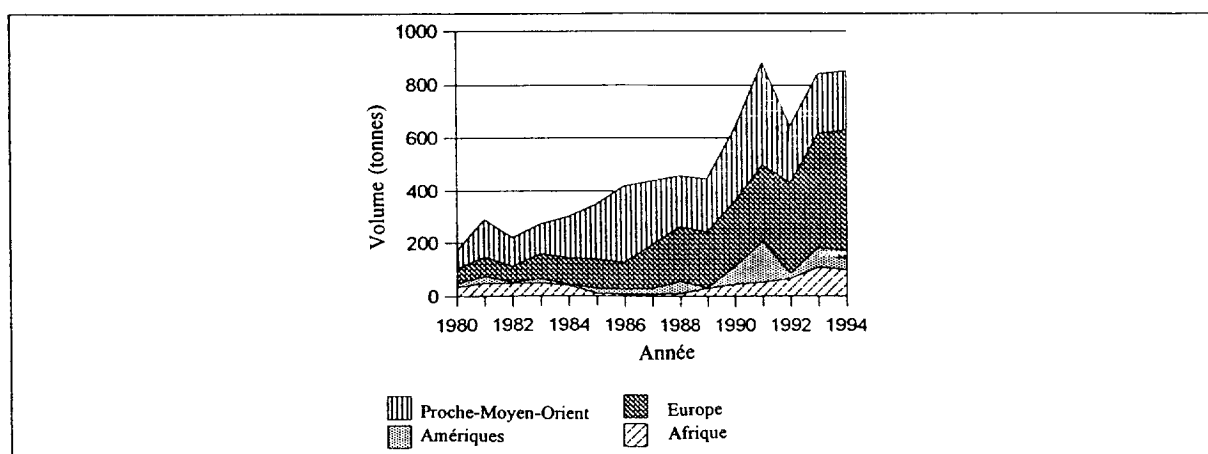
28. Les trafiquants européens ont représenté la moitié environ des personnes arrêtées dans le monde en 1994 pour trafic de cannabis (voir fig. 12) et ils seraient à la tête d'une grande partie du réseau de distribution en Europe de la résine de cannabis d'origine africaine. Le pourcentage de la résine de cannabis saisie dans le monde qui revient à l'Europe a augmenté au cours de la dernière décennie, comme il ressort de la figure 13. Selon l'OIPC/Interpol, le Maroc a été à l'origine d'un tiers des 100 expéditions de cannabis les plus importantes saisies dans le monde en 1994 - chacune d'entre elles était supérieure à 1 tonne - et, au cours de cette même année, les autorités espagnoles ont opéré la saisie la plus importante de cannabis, à savoir plus de 10 tonnes découvertes sur un bateau de pêche en provenance du Maroc. Selon l'Organisation douanière mondiale, il semble que les saisies de cannabis opérées au cours des huit premiers mois de 1995 se situent à peu près au même niveau, pour ce qui est du poids total, que celles opérées durant la période correspondante en 1994.

**Figure 12. Cannabis : trafiquants arrêtés dans le monde, par pays d'origine, 1994**



Source : Données regroupées relatives aux saisies communiquées par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, l'Organisation internationale de police criminelle et le Conseil de coopération douanière (également dénommé l'Organisation douanière mondiale).

**Figure 13. Résine de cannabis : saisies par région, 1980-1994**



Source : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général.

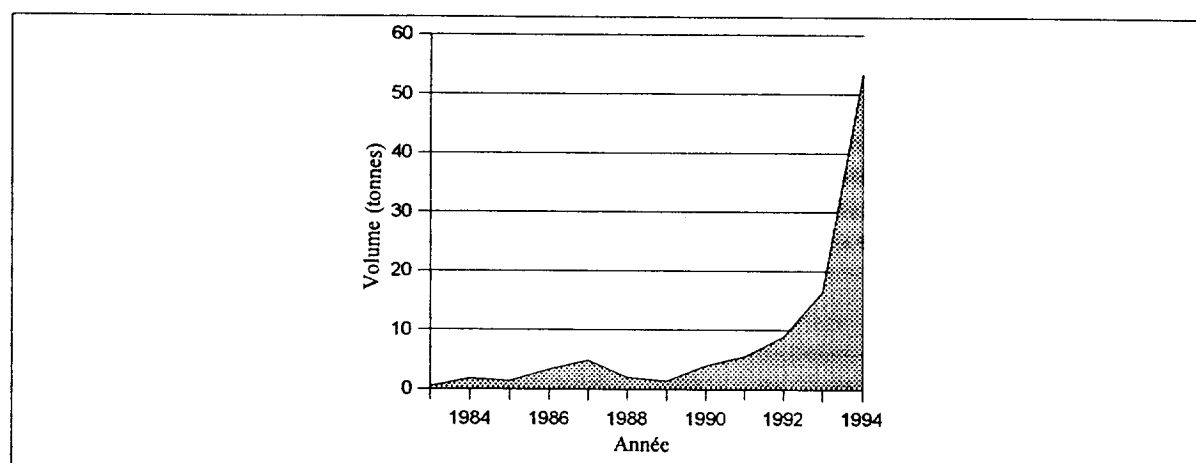
### D. Substances psychotropes

29. Dans les années 90, le trafic des stimulants s'est fortement développé. Les tendances passées et actuelles du trafic illicite de stimulants de type amfetamine, y compris le groupe des méthylènedioxyméthamfetamine (MDMA) ou ("ecstasy"), sont examinées dans le rapport du Secrétariat sur les stimulants et l'utilisation de leurs précurseurs dans la fabrication et le trafic illicites de drogues (E/CN.7/1996/12). Les tendances du trafic des dépresseurs et du diéthylamide de l'acide lysergique (LSD) sont brièvement exposées ci-dessous.

#### Dépresseurs

30. Les saisies mondiales de méthaqualone et d'autres dépresseurs de 1983 à 1994 sont indiquées aux figures 14 et 15 respectivement. Les unités et les kilogrammes sont mentionnés séparément pour les dépresseurs autres que la méthaqualone, car le mode de préparation, l'origine et le dépresseur particulier auxquels il se rapporte ne sont pas connus. S'il semble qu'il y ait eu, à l'échelon mondial, une augmentation exponentielle du volume de la méthaqualone officiellement saisie dans les années 90 et une forte hausse du volume de la méthaqualone et d'autres dépresseurs officiellement saisis en 1994, cette tendance caractérise un petit groupe de pays.

Figure 14. Méthaqualone : saisies mondiales, 1983-1994

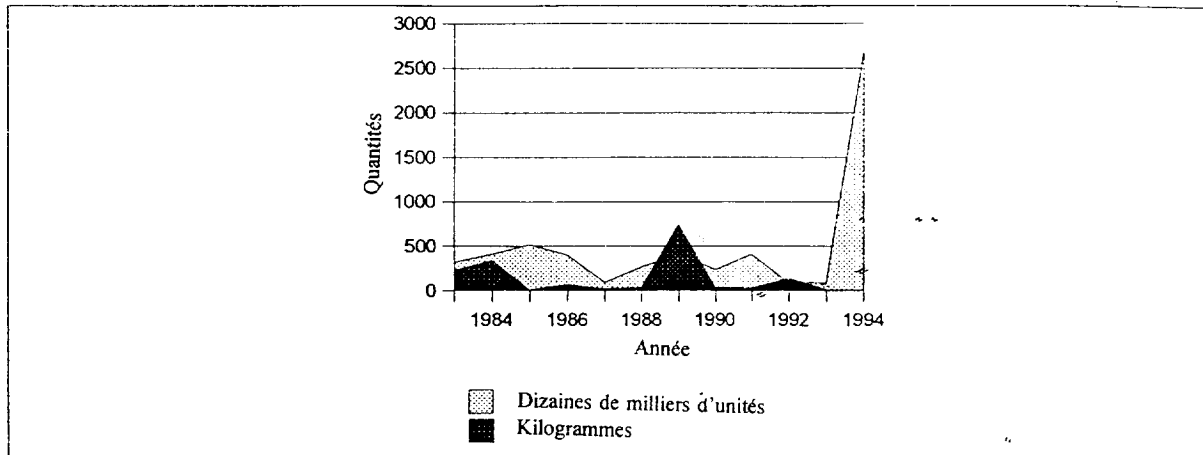


Source : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général.

Note : Les saisies signalées en unités ont été converties en kilogrammes (puis en tonnes) selon l'équation suivante : 1 comprimé ou 1 unité = 200 mg.

31. En 1994, l'Inde a signalé la saisie de 45 tonnes de méthaqualone, soit 85 % du volume total officiellement saisi dans le monde. La même année, les Philippines ont signalé la saisie de 7 tonnes de méthaqualone, soit 13 % du volume total mondial. Si le reste du monde ne représente que 2 % des saisies de méthaqualone à l'échelle planétaire, le trafic de la méthaqualone par région donnera peut-être une image plus précise de la situation. Douze pays seulement ont signalé des saisies de méthaqualone au Secrétaire général en 1994, dont six en Afrique, deux dans le Proche et le Moyen-Orient, une en Europe et une en Amérique du Nord.

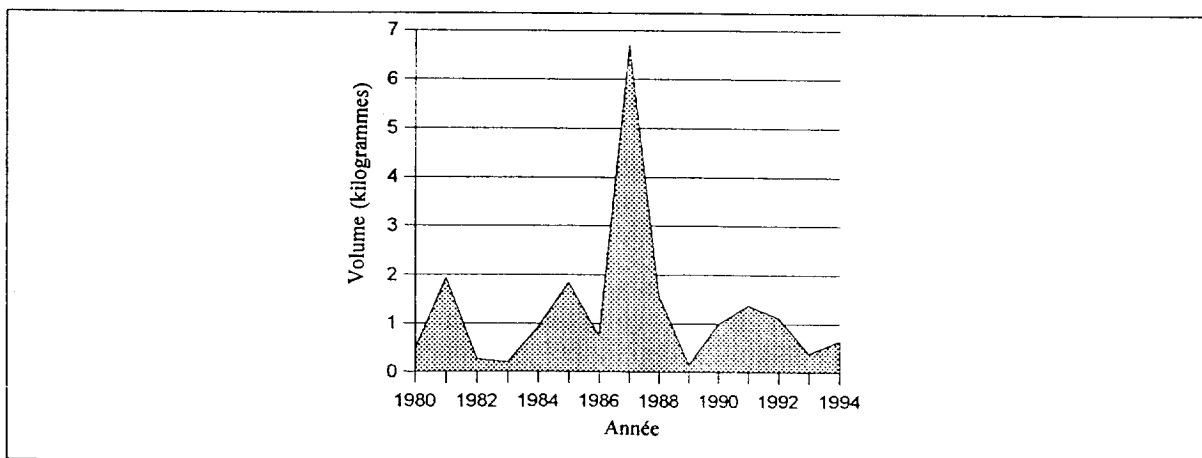
32. S'agissant des dépresseurs autres que la méthaqualone, les Etats-Unis ont signalé en 1994 la plus grande quantité d'unités saisies : plus de 25 millions d'unités, soit 95 % du nombre total d'unités saisies dans le monde. Ce pays était suivi par le Tchad (un peu moins de 500 000 unités saisies), l'Arabie saoudite (environ 333 000 unités saisies), le Japon (154 000 unités saisies) et les Bahamas (136 000 unités saisies). En 1994, les pays ayant signalé des saisies de ces dépresseurs ont été plus nombreux que les pays ayant signalé des saisies de méthaqualone.

**Figure 15. Dépresseurs autres que la méthaqualone : saisies mondiales, 1983-1994**

Source : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général.

### *Diéthylamide de l'acide lysergique*

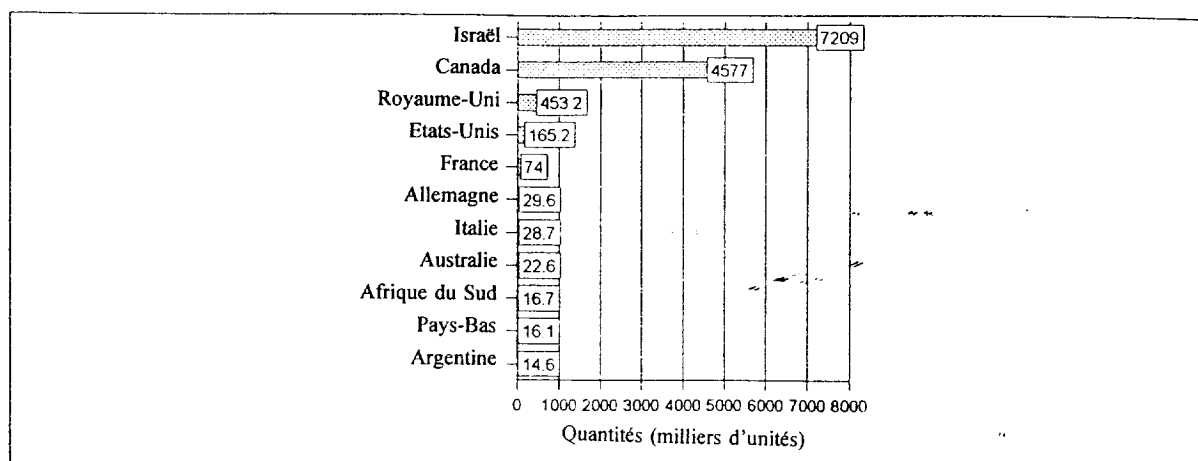
33. Les saisies mondiales de LSD sont indiquées à la figure 16 pour la période allant de 1980 à 1994. Il est difficile de dégager des conclusions sur le trafic du LSD à partir des données relatives aux saisies. La seule chose que l'on puisse dire est qu'il n'y a pas de tendance bien précise. Cela est dû en partie au fait que le produit est facile à maquiller et d'un volume extrêmement limité, ce qui rend la détection particulièrement malaisée. Par ailleurs, le trafic international de LSD est moins répandu que le trafic international des drogues illicites issues de produits naturels. Dans le cas du LSD, les saisies signalées constituent peut-être un indicateur plus variable et moins fiable du trafic que dans le cas des autres types de drogues. En 1994, les saisies de LSD ont été fortement concentrées dans les pays suivants (énumérées par ordre décroissant) : Israël, Canada, Royaume-Uni et Etats-Unis (voir fig. 17). En outre, l'OIPC/Interpol a indiqué qu'une quantité importante mais non connue de LSD avait été saisie en Fédération de Russie<sup>10</sup>. Israël s'est placé au premier rang pour les saisies officielles de LSD, qui ont été supérieures aux saisies de la plupart des autres types de drogue. Cela vaut également, dans une certaine mesure, pour l'Afrique du Sud, l'Australie et le Canada. Toutefois, la partialité et la variabilité des données laissent entendre qu'il ne s'agit pas là nécessairement des principaux pays impliqués dans le trafic illicite de LSD.

**Figure 16. Diéthylamide de l'acide lysergique : saisies mondiales, 1980-1994**

Sources : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général; Organisation internationale de police criminelle.

Note : Les saisies signalées en unités ont été converties en kilogrammes selon l'équation suivante : 1 unité = 50 mg (ou 20 000 unités = 1 g).

**Figure 17. Diéthylamide de l'acide lysergique : saisies par pays, 1994**



Sources : Questionnaires pour les rapports annuels reçus par le Secrétaire général; Organisation internationale de police criminelle.

Note : Seuls les pays ayant signalé des saisies supérieures à 10 000 unités sont indiqués.

## E. Précurseurs

34. Les 22 précurseurs inscrits aux Tableaux I et II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988<sup>11</sup> sont des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de drogues. Le trafic des substances utilisées dans la fabrication des stimulants de type amfétamine et des substances du groupe MDMA ("ecstasy") est examiné dans le document CN.7/1996/12.

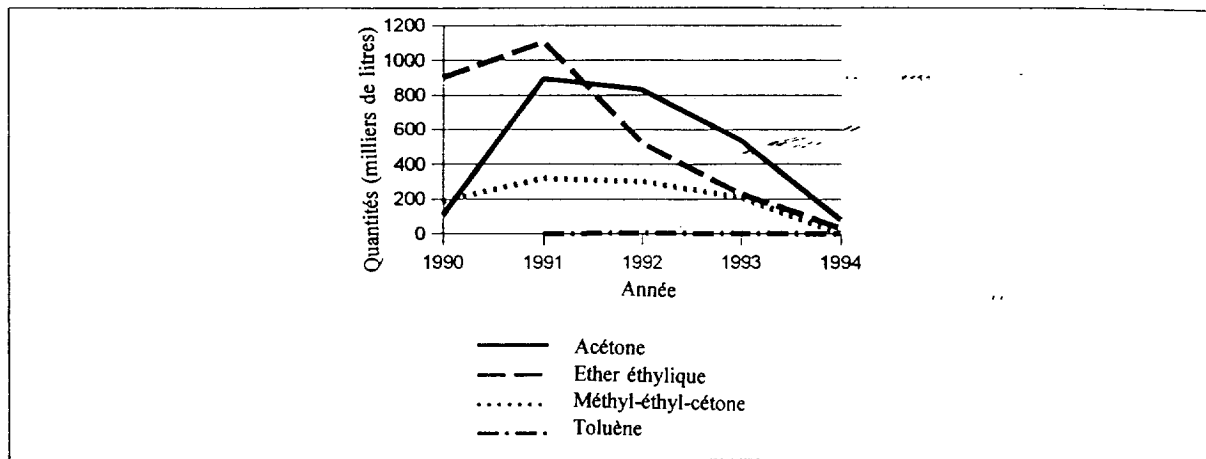
35. Le trafic des substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne suit un parcours opposé au trafic des drogues fabriquées illicitement, mais emprunte parfois les mêmes itinéraires. Au lieu de s'appesantir sur la complexité géographique du trafic des précurseurs, la présente sous-section donne un aperçu des nouvelles tendances que pourrait suivre ce trafic au plan mondial. Les données relatives aux saisies de précurseurs sont celles qui ont été communiquées à l'Organe international de contrôle des stupéfiants en application de l'article 12 de la Convention de 1988. Dans la mesure où les données se rapportent à un nombre relativement restreint d'années et où l'accroissement du nombre des adhésions à la Convention de 1988 modifie les méthodes de notification, ces données doivent être interprétées avec une grande prudence.

### *Substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne*

36. Les solvants utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne sont l'acétone, l'éther éthylique, la méthyl-éthyl-cétone et le toluène; les deux derniers n'ont été placés sous contrôle international qu'en 1992. Le volume des solvants officiellement saisis a rapidement fléchi depuis qu'ils sont placés sous contrôle, comme il ressort de la figure 18.

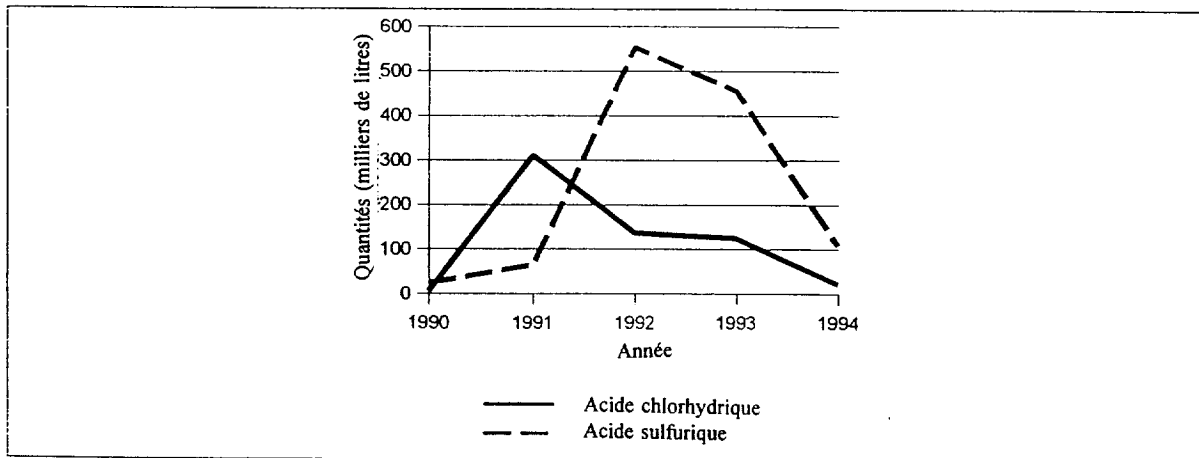
37. L'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique sont également utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne. A la figure 19 sont indiquées les quantités d'acides chlorhydrique et sulfurique saisis entre 1990 et 1994. Bien que ces substances n'aient été placées sous contrôle qu'à compter de 1992, certaines données ont été rassemblées rétrospectivement et les augmentations initiales apparaissant à la figure 19 illustrent probablement ce changement dans le processus de collecte des données. Plus récemment, toutefois, il semble qu'il y ait eu une réduction des quantités saisis. Si l'on additionne les saisies d'acide chlorhydrique et d'acide sulfurique, cette réduction est encore plus sensible. Cela est vrai également des saisies de solvants (voir fig. 18), mais l'avantage associé à l'utilisation du niveau inférieur d'agrégation (voir fig. 18 et 19) est que l'on peut montrer que la tendance reste en général la même pour différents précurseurs saisis dans différents endroits.

**Figure 18. Solvants placés sous contrôle international : saisies, 1990-1994**



Source : Organe international de contrôle des stupéfiants.

**Figure 19. Acide chlorhydrique et acide sulfurique : saisies, 1990-1994**



Source : Organe international de contrôle des stupéfiants.

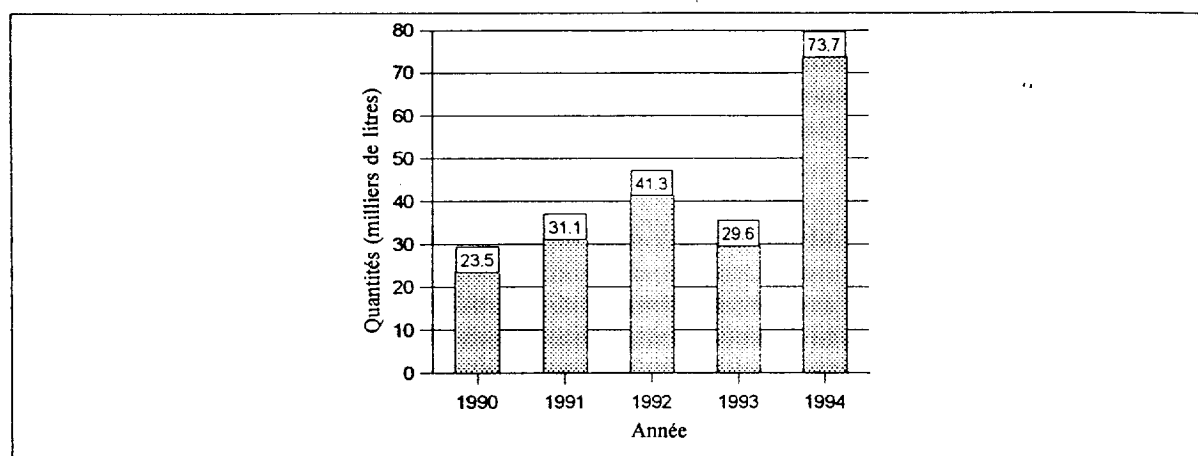
38. La réduction des quantités officiellement saisies des solvants et des acides susmentionnés donne lieu à quatre explications contradictoires. La première est qu'il y a peut-être eu une réduction de la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne, ce qui n'est pas conforme aux données précédemment exposées dans ce rapport. La deuxième est que les méthodes de fabrication illicite ont peut-être été adaptées de manière à ce que de plus petites quantités de précurseurs puissent être utilisées. Ainsi, des solvants seraient peut-être distillés et recyclés, pour faire face, par des moyens techniques, à la restriction de l'offre. La troisième explication et, dans de nombreux cas, peut-être la plus vraisemblable, est qu'il se peut qu'il y ait eu une évolution au profit de l'utilisation de précurseurs de substitution. Selon certaines informations, des solvants de substitution qui ne sont pas placés sous contrôle international, comme la méthylisobutylcétone, et qui peuvent être utilisés pour fabriquer illicitement de la cocaïne, font actuellement l'objet d'un trafic en quantités plus élevées. Une quatrième explication est que le volume des précurseurs faisant l'objet d'un trafic n'a peut-être pas changé mais que la manière d'opérer et les itinéraires ont peut-être été modifiés pour réduire l'impact du renforcement des mesures de contrôle.

39. L'anhydride acétique est utilisé pour fabriquer illicitement de l'héroïne et de la méthaqualone. Contrairement aux saisies des solvants et acides examinés ci-dessus, les saisies d'anhydride acétique (voir



fig. 20) ont augmenté ces dernières années. Cette tendance à la hausse illustre peut-être le fait que les services de répression ont particulièrement ciblé cette substance. S'il existe bien des succédanés de l'anhydride d'acétique, ceux-ci sont moins facilement disponibles. Néanmoins, on a signalé en Asie du Sud-Ouest des mouvements suspects et des saisies d'acide acétique, produit qui n'est pas placé sous contrôle international mais qui est le précurseur de l'anhydride acétique.

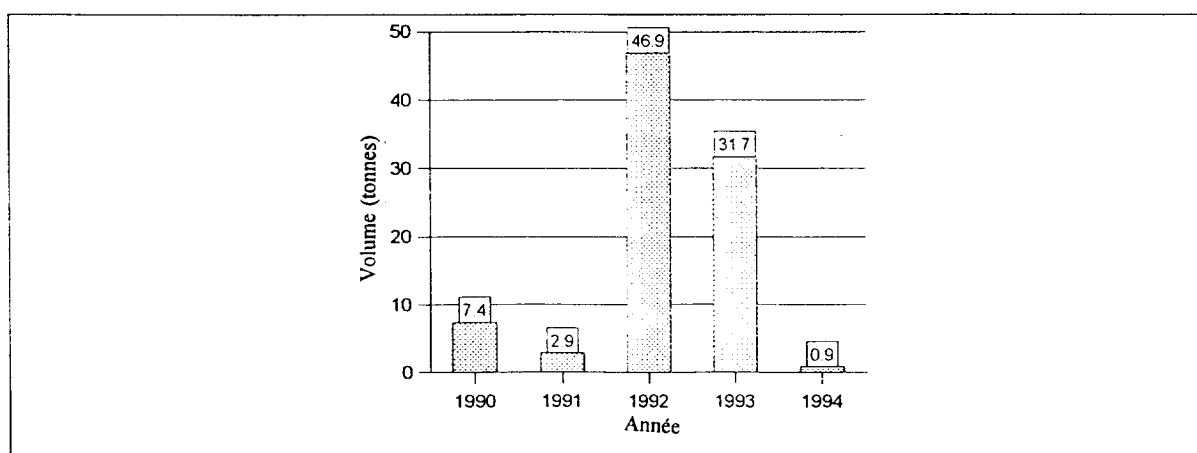
**Figure 20. Anhydride acétique : saisies, 1990-1994**



Source : Organe international de contrôle des stupéfiants.

40. Le permanganate de potassium est utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne à partir de pâte de coca. Les quantités saisies ont fortement chuté en 1994, comme il ressort de la figure 21, mais la cause de ce repli n'était toujours pas connue au moment de l'élaboration du présent rapport. Un des avantages du placement sous contrôle international du permanganate de potassium est qu'il n'y a pas de précurseurs disponibles de cette substance et que les succédanés éventuels, comme le peroxyde d'hydrogène ou même l'eau de javel, bien que facilement accessibles, sont moins efficaces.

**Figure 21. Permanganate de potassium : saisies, 1990-1994**



Source : Organe international de contrôle des stupéfiants.

### *Substances utilisées dans la fabrication illicite du diéthylamide de l'acide lysergique*

41. Cinq saisies seulement de précurseurs du LSD ont été signalées à l'Organe international de contrôle des stupéfiants entre 1990 et 1994 : une saisie d'un gramme d'ergotamine en 1990, une saisie de 300 grammes d'ergotamine en 1993 et trois saisies d'un gramme d'acide lysergique en 1993. Il est difficile d'en tirer des conclusions pour le trafic de ces précurseurs, et les quantités relativement petites qui sont nécessaires à la fabrication illicite de LSD rendent leur détection malaisée.

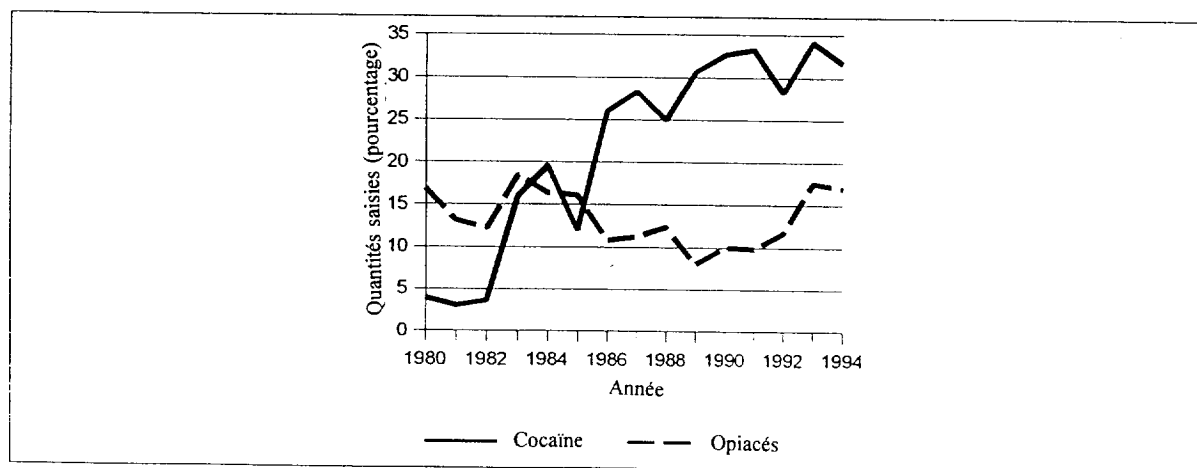
### *Substances utilisées dans la fabrication illicite de la méthaqualone*

42. Avant 1994, année durant laquelle 6 kg d'acide *N*-acétylanthranilique ont été saisis, seule une saisie de ce précurseur, d'un volume non précisé, avait été signalée pour 1992 à l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Il est difficile d'interpréter les saisies d'acide anthranilique par rapport au trafic, et aucune tendance distincte ne se dégage des saisies mondiales signalées à l'Organe : aucune saisie en 1990, 389 kg saisis en 1991, aucune saisie en 1992, 885 kg saisis en 1993 et 102 kg saisis en 1994. Toutefois, le trafic des précurseurs de la méthaqualone serait moins répandu si la principale source de la méthaqualone dans le trafic illicite correspondait à un détournement des circuits licites.

## II. MESURES CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES : TAUX MONDIAL D'INTERCEPTION

43. A partir des données énoncées dans la section I ci-dessus, on peut déduire les taux d'interception des opiacés et de la cocaïne, comme il ressort de la figure 22 qui couvre la période 1980-1994. Le taux d'interception présenté correspond au pourcentage des estimations des opiacés et de la cocaïne fabriqués qui ont été saisis (dérivés des figures 1 et 6). Il s'agit d'une estimation ponctuelle qui représente le point moyen des estimations pour telle ou telle année mais qui, sur une plus longue période, donne une image assez précise des tendances.

**Figure 22. Opiacés et cocaïne : estimations du taux mondial d'interception, 1980-1994**



Source : Estimations du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dérivées des figures 1 et 6 du présent rapport.

44. Comme il ressort de la figure 22, le taux mondial d'interception de l'héroïne est tombé de 15 % environ en 1980 à 10 % environ, oscillant autour de ce chiffre du milieu des années 80 au début des années 90, alors que le trafic de l'héroïne progressait, puis il est remonté à 15 % environ en 1993 et 1994. La hausse la plus récente pourrait refléter une réorientation des ressources des services de répression en faveur

des mesures visant à réduire le trafic le long de la route des Balkans. Par contre, le taux d'interception estimé de la cocaïne qui avait été sensiblement moins élevé au début des années 80 - moins de 5 % - a ensuite augmenté assez régulièrement, malgré la progression du trafic tout au long des années 80. Il semble qu'il se soit stabilisé autour de 30 % ou plus dans les années 90. Les différences entre les taux d'interception de ces deux substances, les effets sur le trafic et la consommation et les éventuelles conséquences pour l'action des pouvoirs publics sont autant de domaines qui méritent une étude plus approfondie.

45. Les différences entre les taux d'interception, ainsi que l'augmentation du taux d'interception de la cocaïne, illustrent presque certainement, pour une large part, la plus grande priorité accordée à l'interception du trafic international de drogues et le renforcement des mesures de répression dans les pays d'origine. D'après les estimations, le taux d'interception mondial de la cocaïne a été multiplié par six entre 1980 et 1994 (voir fig. 22). Durant la même période, toutefois, le volume estimé de la cocaïne fabriquée a triplé et, de ce fait, le volume de la cocaïne qui a pu atteindre les consommateurs a presque doublé. Ainsi, la progression du trafic et de la consommation de drogues ne saurait être nécessairement attribuée à un échec de la politique des services de répression.

46. La figure 22 semble indiquer que, dans les années 90, un tiers environ de la cocaïne faisant l'objet d'un trafic a été intercepté. L'impact sur la rentabilité du trafic de cocaïne devrait être sensible. On peut raisonnablement s'attendre à ce que, au fil du temps, la rentabilité du trafic de cocaïne fléchisse et que le trafic de cocaïne lui-même suive ce mouvement descendant. Le fait que ce trafic s'est non seulement maintenu mais s'est développé va à l'encontre de cette attente. L'explication la plus probable de cette évolution est la forte variation du prix des drogues illicites dans les diverses phases qui séparent la production et la consommation illicites, étant entendu que la majeure partie des coûts économiques imposés par les efforts d'interception sont résorbés avant même l'étape de la distribution au détail. Les coûts de remplacement des expéditions de drogues illicites interceptées sont faibles par rapport aux bénéfices dégagés des ventes, et le salaire des passeurs de drogues illicites, quoique très supérieur à celui que pourrait procurer un emploi licite, demeure modeste par rapport à la valeur de leur marchandise<sup>12</sup>. C'est pourquoi le remplacement des produits interceptés dans le trafic international de drogues est très probable. Les interceptions opérées dans les régions d'origine présentent un attrait particulier dans la mesure où les colis sont plus importants et moins dispersés que dans le trafic international, mais la proximité de la source fait que les coûts de remplacement des drogues pour les trafiquants sont relativement faibles.

47. La progression rapide des saisies de cocaïne illustre l'immense effort déployé ces dernières années par les services de répression dans les Amériques. Une entrave aux efforts d'interception du trafic international de drogues semble tenir au fait que, dans la mesure où certaines des drogues saisies sont remplacées, si la demande illicite de drogues n'est pas réduite par les interceptions, les saisies risquent alors d'avoir pour effet involontaire d'encourager les cultures illicites. Cela pourrait à son tour amoindrir l'impact que les saisies visant le trafic international pourraient avoir sur l'offre illicite de drogues.

48. Si la cocaïne et l'héroïne interceptées sont remplacées, cela est peut-être dû au fait que, lors de la vente dans les pays développés, une petite partie seulement de ces drogues couvre le coût des grandes quantités de drogues interceptées. En Colombie, 1 kilo de cocaïne coûtait, en 1992, 2 000 dollars des Etats-Unis environ, alors que son prix de gros aux Etats-Unis s'établissait entre 11 000 et 42 000 dollars et son prix de détail entre 100 000 et 600 000 dollars. A partir de ces données, on pourrait estimer le taux d'interception nécessaire pour éliminer le trafic de drogues du marché. Si un trafiquant de drogues ne perçoit que le montant moyen du prix de détail estimé et que chaque passeur transporte 1 kilo de drogue et touche 4 000 dollars des Etats-Unis par déplacement, il suffirait qu'un seul de ces déplacements sur quatre aboutisse pour que les trafiquants atteignent le seuil de rentabilité. Bien que les prix varient dans le temps et dans

---

\* On trouvera dans le rapport du Secrétariat sur les cultures dont sont extraites les drogues et sur les stratégies propres à les réduire (E/CN.7/1996/11) des données concrètes complémentaires concernant la "valeur ajoutée" aux drogues illicites entre la production et la consommation.

l'espace, à partir de cet exemple prudent, il faudrait que le taux d'interception s'établisse à 75 % au moins pour que le trafic de drogues organisé cesse d'être rentable. Il est presque sûr qu'il s'agit là d'une sous-estimation. Si une partie quelconque du bénéfice dégagé de la vente au détail revient aux organisations de trafiquants de drogues, par exemple par le biais de cellules associées de distributeurs au détail, le niveau de rentabilité du trafic international de drogues sera plus élevé.

49. L'impact des mesures d'interception sur la consommation illicite de drogues est subordonné à la manière dont les consommateurs réagissent à la hausse des prix induite par la réduction de l'offre illicite de drogues. Il est bien connu que les personnes qui consomment souvent de la drogue sont en général moins sensibles à la hausse des prix que les usagers nouveaux ou occasionnels, en particulier dans le cas de drogues qui engendrent une dépendance. Ainsi, il se peut que la hausse des prix n'ait que des conséquences à court terme limitées, alors que la réduction sur une plus longue période de la consommation illicite de drogues sera liée à l'incapacité des trafiquants de s'adapter et de réalimenter l'offre.

### III. CONCLUSION

50. Le taux d'interception mondial de la cocaïne est sensiblement supérieur à celui de l'héroïne, ce qui inverse la tendance observée au début des années 80. Cette évolution est presque certainement due au renforcement des efforts déployés par les services de répression. Toutefois, les mécanismes du marché illicite sont tels que l'incidence sur les quantités de cocaïne qui atteignent les consommateurs est moins notable. Une étude plus approfondie de ces questions et de questions connexes pourrait appuyer les efforts entrepris par la Commission des stupéfiants pour suivre l'application des dispositions visant le trafic illicite dans les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

51. La production et le trafic du cannabis sont moins facilement quantifiables que la fabrication et le trafic de l'héroïne et de la cocaïne. On a des raisons de penser que, par rapport au trafic des feuilles de cannabis, le trafic de la résine de cannabis s'est développé au cours des dernières années. Le trafic international du cannabis pourrait perdre du terrain si la culture hydroponique du cannabis sous abri aux fins de la consommation intérieure continuait de progresser dans de nombreux pays développés. Un examen plus poussé de la portée et de l'importance de la culture du cannabis sous abri pourrait fournir d'utiles renseignements à cet égard.

52. On a constaté une augmentation spectaculaire des saisies de méthaqualone et d'autres dépresseurs, ce qui pourrait indiquer une progression du trafic de ces substances. Bien que, dans l'ensemble, on ne sache pas dans quelle mesure les différentes drogues illicites se font de la concurrence, il est possible qu'une progression du trafic des substances appartenant au groupe des stimulants de type amfétamine ait une incidence sur le trafic de la cocaïne à plus long terme.

53. Il se peut que le trafic de certains précurseurs ait reculé ces dernières années, en raison peut-être de l'amélioration des mesures de contrôle des drogues depuis l'adoption de la Convention de 1988. Mais il est aussi fortement possible que cette tendance traduise un infléchissement en faveur de l'utilisation de produits de substitution ou de l'application de nouvelles techniques de fabrication.

*Notes*

<sup>1</sup>Organisation douanière mondiale, "Report of the seventh meeting of the WCO joint customs/business working group on 'Action' (Alliance of Customs and Trade for the Interdiction of Narcotics) et 'Defis' (Douanes et entreprises face au trafic illicite de stupéfiants)", septembre 1995, annexe II.

<sup>2</sup>Organisation internationale de police criminelle, *Global Heroin Challenge: Changing Scenario, 1995* (1995), p. 1.

<sup>3</sup>Organisation internationale de police criminelle, *The European Heroin Scene: Balkans; The New Corridors, 1994*.

<sup>4</sup>Etats-Unis d'Amérique, National Narcotics Intelligence Consumers Committee, *The NNICC Report 1994: The Supply of Illicit Drugs to the United States* (août 1995), p. 31.

<sup>5</sup>Organisation internationale de police criminelle, *Global Heroin Challenge...*, p. 8 et 16.

<sup>6</sup>Ibid., p. 9 et 10.

<sup>7</sup>Organisation douanière mondiale, "Report of the seventh meeting of the WCO joint customs/business working group on 'Action' (Alliance of Customs and Trade for the Interdiction of Narcotics) et 'Defis' (Douanes et entreprises face au trafic illicite de stupéfiants)", septembre 1995, p. 1.

<sup>8</sup>Etats-Unis d'Amérique, Ministère de la justice, Drug Enforcement Administration, *Illicit Drug Trafficking and Use in the United States* (septembre 1993), p. 15.

<sup>9</sup>Afrique du Sud, National Crime Investigation Service, *A Perspective of the Extent of the Cultivation and Trafficking of Cannabis (Dagga) in South Africa and the Combating of Cannabis Related Offences in the Region* (Pretoria, août 1995).

<sup>10</sup>Organisation internationale de police criminelle, *National Statistics on Illicit Drug Production, Traffic and Use in 1994* (juillet 1995), p. 41.

<sup>11</sup>*Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XI.5).

<sup>12</sup>Voir Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, "Cocaine and heroin trafficking and prices in Europe, 1983-93", document de travail, août 1994; P. Reuter et M. A. R. Kleiman, "Risks and prices: an economic analysis of drug law enforcement", *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, M. Tonry et N. Morris, dir. publ. (Chicago, University of Chicago Press 1986), vol. 7; et P. Reuter, *Quantity Illusions and Paradoxes of Drug Interdiction: Federal Intervention into Vice Policy* (Santa Monica, Californie, Rand Corporation, 1989).